

Informations de base pour la rédaction de vos articles

Qui écrit dans L'Essor ?

Vous, nos lecteurs, ainsi que les membres réguliers de notre Équipe de rédaction. De plus, des contributeurs rédactionnels externes sont occasionnellement invités à rédiger un article, selon le thème de l'un ou l'autre de nos forums.

Quel genre d'articles acceptons nous ?

Chacun peut contribuer aux numéros à venir, en soumettant à la Rédaction deux sortes d'articles :

1. Articles généraux, en relation avec la charte du Journal

- La cause de la paix
- Le respect de la vie
- La pratique de la solidarité
- L'ouverture à la créativité

2. Articles spécifiques, selon le thème de chaque numéro

Les thèmes à venir (*lorsqu'ils sont déjà fixés*) sont annoncés sur notre site web ainsi qu'en dernière page de notre journal.

L'Essor ne rémunère pas ses contributeurs rédactionnels.

Les articles (*sollicités ou non*) qui sont publiés dans L'Essor paraîtront aussi automatiquement sur notre site web. Éventuellement, ils pourront figurer dans des brochures thématiques séparées et/ou faire l'objet de tirés-à-part. Plus tard, ils seront aussi disponible sur le site web des archives de la presse suisse. L'envoi de votre texte implique donc par défaut votre consentement à ces autres moyens de publications.

Quelle est la date limite pour soumettre des articles ?

Vos articles doivent nous parvenir en général le 15 du mois qui précède la parution, sauf pour le numéro de décembre (voir tableau).

Mois de parution :	N° 1 Février	N° 2 Avril	N° 3 Juin	N° 4 Août	N° 5 Octobre	N° 6 Décembre
Date de tombée, pour l'envoi de vos articles :	15 janvier	15 mars	15 mai	15 juillet	15 septembre	1er novembre

Si, avant cette date, notre Rédaction est informée de votre contribution, du sujet de celle-ci et de sa longueur (*une page, une demie-page, etc.*), vous pourrez probablement convenir avec nous d'un délai légèrement plus long, puisque nous pourrions vous réserver la place. Le sujet précis doit toutefois nous être communiqué à l'avance (pour planifier le contenu du numéro et équilibrer les contributions).

Quelle est la longueur maximale des articles à soumettre ?

En règle générale, les articles paraissent sur une page ou une demi-page de L'Essor. Pour un article plus long, consultez d'abord notre Rédaction.

Pour une page : Votre article ne doit pas dépasser **5'000 signes**, espaces compris. **Maximum !**
Pour une demi-page : **2'500 signes**, espaces compris.

Votre logiciel de traitement de texte offre certainement une fonctionnalité de calcul de la longueur des textes. Dans Word, cherchez le sous-menu nommé « **Statistiques** ». Sinon, vous pouvez aussi faire compter *en ligne* les caractères d'un texte. Sur ce site, par exemple : compteurdelettres.com

Notes de bas de page

Si votre article comprend des notes de bas de pages, le longueur est à compter dans la longueur totale.

Si vous en avez beaucoup et que le corps de l'article atteint déjà la longueur limite, l'alternative est de ne pas publier ces notes de bas de page dans notre version ***papier***, mais *uniquement* sur notre site web, avec une mention dans le journal papier qui renvoie les lecteurs au site (*pour ceux qui voudraient accéder aux notes et creuser le sujet*).

Dans ce cas aussi, l'article lui-même (sans les notes) ne doit pas dépasser 5'000 / 2'500 signes.

Responsabilité autorale

Chaque contributeur reste responsable de son texte et des opinions qu'il y exprime. La parution d'articles dans L'Essor ne signifie donc pas que nous partageons en détail chacune des opinions exprimées. Elle signifie cependant que nous défendons le droit de parole et d'opinion de tout un chacun, dans les limites des lois en vigueur. Ceci dit, L'Essor se réserve le droit de refuser tout article soumis, sans s'en justifier.

Signature des articles

Nos articles sont le plus souvent signés du nom de l'auteur·e, suivi de sa localité. Mais ce n'est pas toujours le cas. Certains articles peuvent être signés d'un prénom seul, d'un pseudonyme, voire d'un nom de plume, de scène ou autre nom d'usage, à la demande de l'auteur·e. Ce fut parfois le cas lorsque l'article traitait de la Corée du Nord, de la Russie où d'un autre État "indélicat" par exemple. Ou encore –*s'ils avaient écrit dans L'Essor*– Michel Colucci eût pu signer ***Coluche***, tandis que Iossif Vissarionovitch Djougachvili, né en Géorgie, aurait sûrement préféré signer ***Joseph Staline*** ! Dans tous ces cas, les auteur·es concerné·es sont connu·es de l'Essor, qui peut répondre à vos demandes, si nécessaire.

Rappelons aussi que, par défaut, les brèves, les petits encadrés et autres courts articles non signés émanent de la Rédaction. De même que pour les « *chapeaux* » de quelques phrases, servant à introduire ou clarifier les circonstances d'un article. Dans le même ordre d'idée, la Rédaction se réserve le droit d'insérer des inter-titres et/ou de choisir des citations à paraître là où l'espace libre le permet. Vous pouvez proposer vous-même un choix de citations (*mais sans garantie qu'elles soient retenues*).

Responsabilité autorale ?

Chaque auteur reste responsable de ses textes et des opinions qu'il y exprime. La parution de leurs textes dans L'Essor ne signifie donc pas que nous partageons chacune des opinions exprimées. Elle signifie cependant que nous défendons le droit de parole et d'opinion de tout un chacun. utant les recevoir chaque fois).

Après avoir pris connaissance des informations ci-dessus, vous avez toujours envie d'écrire ? Alors voilà :

Répondez à une interview, plutôt que d'écrire vous-même...

Vous avez des choses à dire mais n'êtes pas trop chaud pour écrire vous même un article, quelqu'en soit la raison (manque de temps, orthographe, etc.)... pas de problème ! L'Essor peut aussi vous donner la parole, sous la forme d'une interview, à paraître sous la forme d'une série de questions et réponses. Ou encore, nous pouvons avoir avec vous un entretien, à partir duquel un article sera rédigé pour vous. Il vous sera ensuite soumis, afin que vous puissiez l'endosser. Il sera alors publié, sous votre nom.

Où envoyer mon article ?

Adressez-nous vos contributions rédactionnelles, par courriel, à notre adresse
redaction@journal-lessor.ch

Quel format de fichier pour envoyer mon texte ?

1. Si vous utilisez le logiciel de traitement de texte **Word®** de Microsoft, le plus simple est de nous envoyer un document Word, au format **.doc** (document Word 97-2003) ou **.docx**

Dans Word, n'insérez qu'une seule marque de paragraphe à la fin de chaque paragraphe, pas deux. Autrement dit, ne pressez qu' **une seule fois** la touche « Enter » Merci d'avance ! 😊 Vous voulez savoir pourquoi ? >>>> voir notre fiche d'aide intitulée « *Éviter les paragraphes vides* ».

2. Si vous n'utilisez pas Word, vous pouvez nous envoyer votre article en **texte brut**, dans un fichier au format minimal **.txt**. Ce format de base (*sans couleurs, ni gras, ni italique*) est disponible sur tous les ordinateurs (ex. le Bloc-Notes® pour les ordinateurs Windows). Votre fichier portera alors l'extension **.txt**

3. Si vous n'êtes pas familier avec ce que sont les formats de fichiers, voici la plus simple des solutions : ne **joignez aucun fichier** à votre courriel. Envoyez-nous directement votre texte dans le message lui-même plutôt qu'en pièce jointe ! Ça nous suffira: l'important, c'est le contenu, pas le format.

Merci d'avance de votre contribution !